

Une nouvelle de Gilbert Baechtold

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1973)**

Heft 225

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

député démocrate-chrétien Guy Fontanet, l'augmentation du nombre des loisirs et du temps que chacun peut leur consacrer, l'influence considérable des « mass media » (radio, télévision, presse) nous obligent à prendre conscience, aujourd'hui mieux qu'autrefois, de l'importance des œuvres de l'esprit et du fait qu'elles n'appartiennent pas au mince public des seuls « gens cultivés », mais constituent un patrimoine commun. C'est dès lors aussi la tâche des autorités, quel qu'en soit le niveau hiérarchique, de favoriser l'éclosion et la démocratisation de la vie culturelle et artistique. » Il s'agit donc de permettre la démocratisation de la culture, par la mise en place de moyens financiers plus importants, ceux de l'Etat cantonal, et par l'élargissement du cadre dans lequel doit s'inscrire la vie culturelle locale. A l'heure de l'Europe des affaires, du tourisme mondial et du cosmos scientifique, cela ne paraît guère révolutionnaire. D'autant qu'un certain nombre de cantons comme Zurich, Schwyz, Soleure, Argovie ont depuis plusieurs années adopté des lois et décrets du même genre.

Pourtant on peut se demander si le problème juridique, pour rester d'abord sur le seul plan du cadre institutionnel, est correctement posé. Pour des raisons souvent différentes, les députés genevois en ont, semble-t-il, pris conscience. La commission du Grand Conseil a donc déjà remanié le projet de loi en donnant non plus seulement à l'Etat, mais également aux communes la responsabilité d'encourager la vie et les activités culturelles et artistiques. C'est aller au-devant des vœux des maires, mais battre en brèche la situation privilégiée dont jouit la ville de Genève. Aussi le Grand Conseil a-t-il finalement, à la fin 1972, renvoyé encore une fois le projet en commission, devant l'opposition de M^{me} Girardin, responsable de la culture pour la ville de Genève.

De sa situation de quasi monopole qu'elle entend maintenir, qu'a donc fait la ville de Genève pour soutenir la création artistique et permettre aux citoyens d'en bénéficier ? Répondre à cette question paraît dans le débat actuel plus important

que les arguties juridiques, la défense et illustration de l'autonomie locale, les considérations sur l'art et la communication. Trois angles d'approche permettent de juger de la politique culturelle, tels

qu'ils ont été successivement prônés par le Conseil de l'Europe : l'aide aux créateurs, la démocratisation de la culture, la démocratie culturelle, enfin. Ce constat fera l'objet de notre prochain article.

L'EFFORT DES COMMUNES GENEVOISES AU CHAPITRE DE LA CULTURE

	Nombre d'habitants (1970)	Budget culturel total 1973 (Fr.)	Centres de loisirs 1973 (Fr.)	Bibliothèques communales 1973 (Fr.)
Genève-ville	173 618	30 245 102	355 000	1 464 770
Lancy	20 523	175 000	45 000	115 000
Carouge	14 055	432 450	15 000	67 000
Meyrin	14 255	98 000	9 000	18 000 *
Grand-Saconnex	6 720	51 500	20 000	11 500

* 1972

UNE NOUVELLE DE GILBERT BAECHTOLD

Sur le pont, il y avait...

*Sur le pont du paquebot, au large de Singapour, il y avait :
un Hindou avec un chignon crasseux sur le haut du crâne,
trois pères franciscains, les barbes en buissons,
une Quakeresse aux cheveux gris, qui buvait du regard un Allemand,
l'Allemand (un blondinet) qui buvait de la bière,
une chanoinesse (que l'officier-radio croquait sur son carnet),
une sœur vietnamienne en capuchon blanc,
un couple de San Francisco, les dents au vent,
un Suisse barbu qui venait d'Australie et un Hongrois qui avait ouvert une boîte de cornichons,
une Hollandaise de secte inconnue avec, au cou, une croix en fer blanc,
un Chinois qui avait verrouillé son épouse dans sa cabine,
un Corse des Messageries Maritimes qui peignait le bastingage en rouge,*

*un adjudant-chef de l'armée française qui lan-
geait un bébé baveur,
un adjudant (tout court) qui surveillait sa
femme ;
Et au bar des touristes, la femme de l'adju-
dant qui causait avec moi.*

* * *

*Tout à coup, le paquebot fit une embardée ter-
rible sur la gauche. Et l'on vit :
Le Chinois précipité sur les genoux de la Qua-
keresse,
l'Allemand sur ceux de la chanoinesse,
les cornichons du Hongrois voler dans la barbe
des Saints Franciscains,
le chignon de l'Hindou scalpé par l'épaulette
de l'adjudant-chef,
la Chinoise en déshabillé jetée hors de sa
cabine,
la sœur vietnamienne en blanc dans le seau de
peinture rouge,
l'adjudant jaloux affublé de la croix en fer
blanc,
les dents des Américains dans le derrière du
Suisse,
Et au bar des touristes, la femme de l'adju-
dant, en déséquilibre sur son siège, tomba vio-
lemment dans mes bras.*

G. B.